

Loi organique de 1983

● (1610)

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je voudrais également intervenir au nom de mes collègues au sujet de cet amendement. Je crois qu'il est exactement dans la même veine que les amendements que l'on a déjà proposés, les motions nos 2 et 3, sauf erreur, qui avaient trait à la hiérarchie et aux titres de ministre ou de ministre d'État. Toutes ces motions sont liées, et elles ont pour objet d'augmenter le nombre des secrétaires parlementaires. C'est une modification très simple mais qui a une certaine importance, et je voudrais faire quelques observations à ce propos.

Nous ne voyons que la pointe de l'iceberg car, comme d'autres l'ont signalé, il n'y a aucune limite quant au nombre de ministres d'État que l'on peut nommer. Nous avons vu en étudiant le projet de loi C-152 que le nombre des secrétaires parlementaires augmente en même temps que celui des ministres d'État. Au cours de la législature actuelle, trois nouveaux ministres d'État ont été nommés, à savoir le ministre d'État aux Finances, le ministre d'État aux Mines et maintenant le ministre d'État aux Relations extérieures. Cela nous donne trois ministres plus trois secrétaires parlementaires pour s'occuper des affaires extérieures. Dans l'autre volet de ce bill sur la réorganisation du gouvernement, on nommera trois autres ministres et peut-être trois autres secrétaires parlementaires. Tout cela me fait craindre le pire; il y a un grave danger de confusion au sommet des ministères en question, quand on nomme six personnes chargées chacune de façon très vague de divers éléments de l'administration.

Ce qui m'inquiète, et j'ai abordé succinctement la question dans mon intervention en deuxième lecture, c'est qu'il faut que ces ministères soient administrés de façon très rigoureuse si l'on veut assurer la coordination entre, par exemple, le volet du commerce international et celui de la politique industrielle. J'ai déjà dit que l'on fusionnait deux ministères qui poursuivent des objectifs très différents. L'un crée des emplois et assure le développement régional et l'autre tente de profiter de l'excellence des produits canadiens pour saisir les occasions commerciales à l'échelle internationale. Après la fusion, il est possible que ces deux objectifs très valables soient noyés dans la pape-rasse, avec le résultat que nos efforts seront beaucoup moins efficaces qu'ils ne l'étaient sous deux ministères différents.

On constate le même problème dans le cas de la fonction commerciale que l'on greffe au ministère des Affaires extérieures. Il faut des liens très étroits entre le volet commercial des Affaires extérieures et les services de développement industriel du ministère de l'Expansion économique régionale. Ces deux fonctions étaient réunies, à mon avis, à cause des liens d'amitiés qui existaient entre les fonctionnaires qui avaient travaillé de concert au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce. Mais en séparant ces deux services, ces liens personnels s'évanouiront avec le temps et à mesure que les fonctionnaires s'éparpillent dans d'autres fonctions. C'est pourquoi il faudrait prévoir une administration rigoureuse et clairement définie au sommet. Si nous perdons cette cohésion, ce qui est inévitable si nous nous retrouvons avec trois ministres et trois secrétaires parlementaires, alors nous perdrons des liens précieux qui sont d'une importance vitale si nous voulons profiter à plein des possibilités qu'offre le commerce international dans un monde où la concurrence est acharnée.

Je voudrais poser une autre question, monsieur le Président, au sujet des trois amendements de mon collègue. En quoi est-il nécessaire de nommer des sénateurs secrétaires parlementaires? Nos vis-à-vis n'ont pas apporté de réponse satisfaisante à cette question. Je dois dire que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lumley), qui est un élément vital de cette mesure, n'a pas encore parlé; or, il ne reste que 90 minutes de débat. Au moment où il quittait la Chambre, j'ai demandé au ministre quand il allait se prononcer sur les problèmes que les députés ont soulevés en toute bonne foi lors du débat sur le projet de loi. Il m'a répondu qu'il n'avait malheureusement pas le temps aujourd'hui. Mais il nous faut des réponses, monsieur le Président, afin de comprendre un peu mieux les conséquences de ce chambardement des deux ministères pour nous, en tant que députés, et pour le secteur privé, et de savoir à quelle politique nous attendre dans les prochains mois.

Pour en revenir aux sénateurs, qu'est-ce qui a bien pu pousser le gouvernement à vouloir confier des postes de secrétaire parlementaire à des sénateurs? Avons-nous besoin de l'aide des sénateurs? Ces derniers sont loin d'être débordés, que je sache. A vrai dire, certains ont même prétendu que le gouvernement ne les sollicitait pas autant qu'ils le voudraient. D'autres de leurs collègues, surtout du côté ministériel, m'en voudront probablement de les inciter à travailler davantage, mais faut-il comprendre, d'après les propos du secrétaire parlementaire, que cette idée s'inscrit dans la réforme du Sénat et qu'il faudra faire plus souvent appel aux services des sénateurs?

M. Epp: Qui a dit cela?

M. Wilson: Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Evans). Il faut envisager ce projet dans le cadre de la réforme parlementaire.

M. Evans: J'ai dit que c'était possible.

M. Wilson: Il dit que c'était possible. Qu'est-ce qui presse tant? Pourquoi faire un autre cadeau de \$10,000 aux sénateurs? Ils devraient être satisfaits de manger au râtelier jusqu'à 75 ans. Devons-nous leur donner \$10,000 de plus, sans quoi ils vont maugréer? Ne sont-ils pas contents d'avoir une sinécure qui durera encore vingt, trente ou quarante ans? J'aurais pensé que le poste de sénateur était suffisant. Le secrétaire parlementaire va nous dévoiler peut-être le fond de sa pensée et nous expliquer les problèmes de favoritisme auxquels les libéraux font face maintenant que les sondages nous favorisent à 62 p. 100. C'est là leur problème peut-être; ils ont bien des largesses à faire avant la dissolution des Chambres.

Permettez-moi une dernière remarque sur l'impression que cette mesure donne au public canadien. Pourquoi augmenter le nombre de secrétaires parlementaires de façon à inclure des sénateurs et rémunérer ces services encore davantage? On nous a dit que le gouvernement préconise la restriction, mais c'est difficile à croire car, même si le montant est minime, c'est tout de même de l'argent jeté par les fenêtres. Ce n'est pas cette dépense supplémentaire qui nous mettra sur la paille. Nous le sommes déjà, et il faut prouver aux Canadiens que nous, parlementaires des deux Chambres, prenons au sérieux les problèmes que nous pose l'ampleur du déficit gouvernemental. Ce n'est là qu'un indice de plus qui démontre aux Canadiens que le gouvernement actuel ne sait pas se restreindre et qu'il ne